

**Violence conjugale et mauvais traitements envers les enfants : étude
des cas signalés à la Direction de la protection de la jeunesse au
Québec¹**

Chantal Lavergne,
Claire Chamberland
et Lise Laporte,
IRDS/Grave

(Institut pour le développement social des jeunes/Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des
enfants)

Actes de colloque de
l'Association Canadienne Française pour l'Avancement des Sciences (ACFAS)
Sherbrooke, Mai 2001

¹ Cette étude a été rendue possible grâce au soutien financier du Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants.

Introduction

Les problématiques de violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants ont jusqu'à récemment été envisagées dans des univers conceptuels distincts (McKay, 1994).. De même, la réponse sociale à ces problématiques est fragmentée puisque les politiques et les pratiques en matière de violence conjugale et de protection de la jeunesse se sont développées dans des contextes différents (mouvement des femmes vs institutions publiques). La violence est donc abordée de manière morcelée et les ressources ont tendance à s'impliquer en fonction des catégories de clientèles-cibles: enfants maltraités, femmes violentées, hommes violents, etc. (Larouche et Gagné, 1990). Enfin, il semble que la concomitance de telles problématiques ne soit pas toujours identifiée ni même reconnue par les différents groupes de professionnels, institutions ou systèmes susceptibles d'intervenir (Aron & Olson, 1998; McKay, 1994). D'où une compréhension du phénomène limitée et des services aux familles peu adaptés à leurs besoins.

Certaines études montrent que la concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements toucherait de nombreuses familles nord-américaines. Apple et Holden (1998) ont recensé 35 recherches portant sur les mauvais traitements envers les enfants et la violence conjugale menées au cours des 20 dernières années qui quantifient la concomitance de ces problématiques. Toutes méthodologies confondues, le taux de concomitance moyen se situerait entre 30% et 60%. Malgré des écueils méthodologiques importants (sous-estimation du phénomène, définitions variables des différentes formes de mauvais traitements et de violence conjugale, études non-représentatives, etc.), les données fournies par ces études montrent que l'ampleur du problème est suffisamment importante pour que l'intervention auprès des enfants et des femmes en difficulté prenne en considération la double problématique mauvais traitement envers les enfants/violence conjugale.

Les recherches sur la concomitance menées jusqu'à présent ont fait ressortir les liens existant entre la violence conjugale et l'abus physique et l'abus sexuel envers les enfants. Très peu de recherche a permis d'établir de liens avec la négligence. Des études montrent en outre, que l'intensité de la violence conjugale va souvent de pair avec l'intensité des mauvais traitements (Bowker, Arbitell & McFerron, 1988; Browne & Hamilton, 1999; O'Keefe, 1995) et qu'une juxtaposition des deux problèmes est

associée à des symptômes plus sévères chez les jeunes victimes (Carlson, 1991; Hugues, Parkinson, & Vargo, 1989; Markward, 1997; O'Keefe, 1995). D'où l'hypothèse que les enfants vivant dans une famille aux prises avec une situation de concomitance présentent un profil plus lourd sur le plan de la compromission de leur sécurité et de leur développement.

La plupart des études qui documentent les liens de concomitance le font à partir du point de vue du réseau des maisons d'hébergement pour femmes violentées. Relativement peu d'études sont réalisées à partir du point de vue des organisations qui interviennent auprès des enfants victimes de mauvais traitements. Ce genre d'étude peut contribuer à améliorer les connaissances sur la nature des situations de concomitance de même que sur les caractéristiques des enfants et de leur famille aux prises avec cette double problématique. En outre, les connaissances produites par ce type de recherche peuvent également contribuer à sensibiliser les intervenants sociaux qui oeuvrent en protection de la jeunesse à cette problématique de même qu'à l'importance d'en tenir compte dans leurs pratiques courantes, et ce dans le but d'offrir une aide plus efficace et mieux adaptée aux besoins des enfants et de leur famille.

Objectifs

L'objectif principal de la présente étude consiste à décrire les caractéristiques des signalements retenus par la Direction de la protection de la jeunesse au Québec dans lesquels la violence conjugale a été identifiée chez l'un ou l'autre parent vivant avec l'enfant au regard des dimensions suivantes : 1) les caractéristiques des enfants et celles de leur famille, 2) les caractéristiques des situations de mauvais traitements ou de troubles de comportement; 3) l'évaluation des situations signalées; et 4) les besoins de services. Un second objectif est d'explorer les différences existantes entre ces signalements et ceux des enfants dont les parents n'ont pas été identifiés comme victimes de violence conjugale.

La présente étude consiste en une analyse secondaire de données tirées de l'Étude d'incidence au Québec (EIQ) (Tourigny, Mayer, Wright, Lavergne, et coll., 2002) qui vise à estimer les taux annuels d'enfants signalés à la DPJ au Québec et à documenter la nature, la gravité et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement des jeunes. L'enquête couvre 16 des 18 Centres jeunesse du Québec et comprend l'ensemble des enfants dont le signalement a été évalué par la DPJ durant l'automne 1998.

Sujets considérés dans l'étude

L'étude couvre 4774 enfants âgés de 17 ans et moins dont le signalement a été évalué par la Direction de la protection de la jeunesse du Québec entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 1998. Deux groupes ont été constitués à partir des cas où la présence de violence conjugale a été identifiée par les intervenants chez l'un ou l'autre des parents cohabitant avec l'enfant. Un premier groupe est composé de 1203 enfants dont l'un des parents est victime de violence conjugale (VC) alors qu'un second groupe comprend 3571 enfants vivant au sein d'une famille où les intervenants n'ont pas rapporté de violence conjugale (AbVC).

L'unité d'analyse retenue est l'enfant. Durant la période d'enquête, certains enfants ont été signalés plus d'une fois. Cependant, afin d'uniformiser les données recueillies, seule l'information retenue lors du premier signalement a été analysée.

Instrument de mesure

L'instrument de mesure utilisé dans le cadre de l'EIQ est un formulaire d'enquête qui permet de recueillir de l'information sur les caractéristiques des enfants (âge et sexe) et de leur famille (structure familiale, scolarité, revenu annuel, problèmes des parents), sur les caractéristiques des mauvais traitements ou troubles de comportement (types de problèmes de protection, personnes responsables, conséquences), sur l'évaluation des situations signalées (décision sur la compromission, orientation et placement) et sur les besoins de services.

L'étude couvre six formes de mauvais traitements comprenant des catégories cliniques spécifiques, soit l'abus physique (six catégories), l'abus sexuel (sept catégories), la négligence (huit catégories dont le «défaut de protéger l'enfant contre un préjudice physique», une catégorie souvent associée à la problématique de violence conjugale), l'abandon (quatre catégories), les mauvais traitements psychologiques (cinq catégories dont une décrivant une forme indirecte de mauvais traitements psychologiques: être témoin de violence conjugale) et une catégorie *autre forme* de mauvais traitements. L'étude porte également sur les problématiques de troubles de comportement sérieux (treize catégories) et de mode de vie des parents (quatre catégories).

Les intervenants pouvaient documenter jusqu'à trois formes de mauvais traitements ou de troubles de comportement des jeunes. Pour chacune des problématiques identifiées, ils devaient indiquer s'il s'agissait d'une situation fondée, soupçonnée ou non fondée.

L'instrument permet de documenter jusqu'à neuf problèmes vécus par les parents dont la violence conjugale que subit ou a subi le ou les parents de l'enfant. Les problèmes des parents peuvent être identifiés comme connus ou soupçonnés par l'intervenant lors de l'évaluation. Dans la présente étude, les cas connus ou soupçonnés ont été analysés sans distinction étant donné que la présence de certains problèmes peut plus difficilement être prouvée. Il convient toutefois de mentionner que la majorité des problèmes identifiés sont des problèmes connus.

Procédure et analyses

Les données ont été recueillies par les intervenants des services de protection de la jeunesse chargés de l'évaluation des cas. À l'aide du formulaire d'enquête Évaluation/Orientation (ÉO), ils ont documenté la situation de chaque enfant faisant l'objet d'un signalement retenu durant la période d'enquête. En raison de difficultés liées à la collecte de données, les intervenants d'un centre jeunesse n'ont documenté qu'un signalement sur deux². Le temps requis pour compléter le formulaire était d'environ 20 minutes. Dans l'ensemble des CJ participants à l'étude, 814 intervenants ont pris part à l'étude en complétant des formulaires d'enquête.

Des analyses univariées ont été réalisées dans le but de décrire les résultats obtenus concernant les caractéristiques des enfants et de leur famille, l'analyse des faits en cause, l'évaluation des situations et l'identification des besoins de services des familles. Des tests d'indépendance (TEST T) ont été effectués pour comparer les moyennes entre les deux groupes. Le test du Khi carré a servi de mesure de base pour analyser la relation entre les variables.

² Pour plus de détails à ce sujet, voir le rapport de recherche de l'ÉIQ : Tourigny, Mayer, Wright, Lavergne, Hélie, Trocmé, Bouchard, Chamberland, Cloutier, Jacob, Boucher et Larrivée (2002). Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ). Montréal, Canada : Institut de recherche sur le développement social des jeunes.

Taux de réponse

Le taux de réponse a été calculé en comparant le nombre de signalements documentés dans le cadre de l'EIQ au nombre de signalements reçus et enregistrés par chacun des CJ durant la période d'enquête. Pour ce qui est des signalements évalués, le taux moyen de participation des CJ a été de 86%, avec des taux variant de 64 à 99%.

Résultats

La présence d'un parent victime de violence conjugale a été identifiée par les intervenants chargés de l'évaluation des signalements chez 1203 enfants, représentant 25% de l'ensemble des enfants dont le signalement a été retenu pour fins d'évaluation par la DPJ.

Caractéristiques des enfants

L'analyse révèle qu'il y a un nombre presque égal de garçons (613, ou 51%) et de filles (584 ou 49%) vivant au sein d'une famille aux prises avec la violence conjugale. Il n'y a pas de différence significative entre ce groupe et celui constitué des enfants vivant dans une famille où la problématique de violence conjugale n'a pas été identifiée concernant la proportion de garçons et de filles.

Les enfants ayant un parent victime de violence conjugale (VC) sont en moyenne significativement plus jeunes (8 ans, É.T.= 5 ans) que les enfants qui n'ont pas de parent victime (AbVC) (11 ans, É.T.= 5 ans; $F= 4,5$, $p< .0001$). Par ailleurs, les enfants qui ont un parent victime chez qui l'on a clairement identifié l'exposition à la violence conjugale comme problématique de protection au moment du signalement ou durant l'évaluation (ce qui est le cas de un enfant sur quatre dans le groupe VC), sont en moyenne plus jeunes (7 ans, É.T.= 5 ans) que les enfants chez qui les intervenants n'ont identifié que la problématique familiale de violence conjugale (10 ans, É.T.= 5 ans; $F= 39,7$, $p< .0001$).

Caractéristiques des familles

La structure familiale des enfants ayant un parent victime de violence conjugale diffère de manière significative de celle des enfants qui n'ont pas de parent victime. ($\chi^2 = 12,7$, $p< .0001$). Les

enfants qui ont un parent victime de violence conjugale vivent plus souvent dans une famille recomposée (28% vs 24%) et moins souvent dans une famille monoparentale (35% vs 40%).

Les enfants du groupe VC ont des parents qui ont une scolarité qui apparaît peu élevée; 37% des enfants vivant au sein d'une famille où il y a violence conjugale ont au moins un parent qui a moins d'un secondaire V alors que c'est le cas de 27% des parents des enfants de l'autre groupe où la problématique de violence conjugale n'a pas été identifiée ($X^2 = 50,8$, $p < .0000$)³. Les familles aux prises avec la violence conjugale apparaissent comme plus pauvres que les autres; 56% de ces familles ont un revenu annuel se situant en deçà de \$25 000 alors que c'est le cas de 42% des familles des enfants de l'autre groupe ($X^2 = 83,5$, $p < ,000$). Il convient de mentionner que l'information concernant le revenu des familles et la scolarité des parents n'était disponible que pour 63% de l'ensemble des sujets.

Parmi les familles où il y a deux parents qui cohabitent avec l'enfant (familles biparentale et recomposée), 89% des victimes de violence conjugale sont des mères, 2% sont des pères et dans 7% les victimes sont à la fois les pères et les mères.

Aucun problème personnel n'a été identifié par les intervenants que dans 9% seulement des parents des enfants du groupe VC comparativement à 48% des parents des enfants de l'autre groupe. Les parents des enfants du groupe VC vivent plus fréquemment que les autres un problème de pauvreté économique (53% vs 28%) ($X^2 = 253,0$, $p < .0001$), suivi de l'abus d'alcool ou de drogue (52% vs 22%) ($X^2 = 382,3$, $p < .0001$), des problèmes reliés à la séparation au divorce (50% vs 21%) ($X^2 = 368,0$, $p < .0001$), au manque de soutien social (32% vs 19%) ($X^2 = 88,7$, $p < .0001$) et à la santé mentale (30% vs 16%) ($X^2 = 108,6$, $p < .0001$). La criminalité a aussi été plus souvent identifiée dans le cas des familles aux prises avec la violence conjugale (21%) que dans celui des autres familles (7%) ($X^2 = 195,6$, $p < .0001$), de même que les problèmes de santé physique (17% vs 9%) ($X^2 = 59,9$, $p < .0001$). Le retard mental était toutefois présent au sein des deux groupes dans des proportions similaires.

Le nombre de problèmes personnels des parents a aussi été calculé pour chacun des regroupements. En général, il semble que les enfants du groupe VC vivent dans un milieu familial plus

³ Par rapport aux deux parents cohabitant avec l'enfant, ce résultat correspond à la situation du parent la moins désavantageuse.

problématique que les autres. Les parents des enfants du groupe VC sont nettement plus nombreux que les autres à vivre cinq problèmes et plus (21% c. 6%) ($X^2 = 535,2$, $p < .0001$).

L'information concernant l'histoire de victimisation des parents durant leur enfance était disponible pour 63% de l'échantillon, représentant 755 enfants. Quarante-huit pour cent des enfants du groupe VC ont un parent victime d'abus ou de négligence durant l'enfance alors que c'est le cas de 29% des enfants de l'autre groupe où la violence conjugale n'a pas été identifiée ($X^2 = 144,8$, $p < .0001$).

Identification des problèmes de protection

Les enfants vivant au sein d'une famille où il y a présence de violence conjugale ont souffert de différentes formes de mauvais traitements ou de troubles de comportement. La négligence est la forme de mauvais traitement la plus fréquente (42%) au niveau des problématiques jugées fondées par la DPJ. Les mauvais traitements psychologiques constituent la seconde problématique la plus fréquemment jugée fondée dans le cas de ces enfants (37%), suivi des troubles de comportement sérieux (25%), de l'abus physique (18%), de l'abus sexuel (5%), de l'abandon (4%). La comparaison avec les enfants de l'autre groupe révèle qu'il n'y a pas de différence significative entre les proportions relatives aux problématiques de l'abus sexuel et de l'abandon.

Parmi les huit catégories de négligence, le « défaut de protéger l'enfant contre un préjudice physique », une situation souvent associée à la problématique de violence conjugale, constitue la situation la plus souvent jugée fondée dans le cas des enfants du groupe VC que dans celui des enfants du groupe Ab VC (15% VS 10%) ($X^2 = 26,0$ $p < .0001$). Parmi les quatre catégories de mauvais traitements psychologiques, celle qui est la plus fréquemment jugée fondée dans le cas des enfants du groupe VC est l'exposition à la violence conjugale (45%), une situation que l'on s'attendrait retrouver dans tous les cas de violence conjugale.

Il n'y a pas de différences significatives entre les deux groupes d'enfants en ce qui a trait aux atteintes ou troubles émotionnels liés aux mauvais traitements subis.

Attribution de la responsabilité des problèmes de protection

L'analyse révèle pour que parmi les familles (biparentale ou recomposée) où deux parents cohabitent avec l'enfant, les mères (66%) des enfants du groupe VC sont plus souvent considérées responsables du « défaut de protéger contre un préjudice physique » que les pères (33%) des enfants du même groupe ($X^2 = 32,1$ $p < .000$).

Par ailleurs, les pères (54%) des enfants du groupe VC sont considérés responsables dans les cas où l'exposition de l'enfant a été identifiée comme problématique de protection dans une proportion comparable à celle des mères (46%) des enfants du même groupe.

Évaluation, orientation et besoins de services

La situation des enfants du groupe VC est plus souvent basée sur des faits jugés fondés qui compromettent leur sécurité ou leur développement que celle des enfants de l'autre groupe (56% c. 45%; $X^2 = 41,7$ $p < .0001$). De plus, la situation des enfants du groupe VC est plus souvent l'objet d'une judiciarisation que celle des enfants de l'autre groupe (32% c. 19%; $X^2 = 86,6$ $p < .000$).

Les intervenants n'ont identifié aucun besoin de services aux parents que dans 4% des cas du groupe VC comparativement à 15% des enfants qui n'ont pas de parent victime. Les services jugés les plus susceptibles d'aider les parents des enfants du groupe VC sont, en premier lieu, les programmes d'éducation parentale (63%), le suivi psychosocial (53%), le suivi psychologique, psychiatrique ou médical (39%) et l'aide concrète (répit familial, banque alimentaire, etc.) (36%). Le traitement de l'abus d'alcool ou de drogue et les centres d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale comptent respectivement pour 26% et 14%.

Pour ce qui est des enfants, aucun besoin de services a été identifié chez les deux groupes dans des proportions comparables (19% c. 21 %). Les services jugés les plus susceptibles d'aider les enfants du groupe VC sont le suivi psychosocial (53%), les programmes de stimulation (32%), le suivi psychologique, psychiatrique ou médical (29%) et le soutien académique (27%).

Enfin, il n'y a pas de différence significative dans les pourcentages relatifs à la recommandation de placement entre les deux groupes d'enfants.

Conclusion

La présente étude visait à décrire le profil des signalements où la présence de violence conjugale a été identifiée et à explorer les différences existantes entre ces signalements et ceux des enfants où cette problématique familiale n'a pas été identifiée. Les données utilisées dans le cadre de l'étude ont été tirées d'une enquête portant sur les mauvais traitements envers les enfants et les troubles de comportement des jeunes. Les liens entre ces situations et la violence conjugale ne constituent donc pas l'objet premier de cette enquête. Cette situation n'est pas sans poser de problèmes en particulier au niveau de la fiabilité et de la précision avec laquelle certains concepts clés, comme celui de violence conjugale, sont définis. De fait, la définition de la notion de violence conjugale utilisée dans le cadre de la présente étude ne permet pas de distinguer les différentes formes et situations de violence ou encore de mesurer la fréquence et la gravité des comportements en cause. En l'absence d'une définition claire et détaillée d'une telle notion, il apparaît plus difficile d'obtenir une mesure fiable de la nature et de l'ampleur des différentes formes de violence qui peuvent survenir au sein des familles ni de détecter les cooccurrences des diverses situations de violence familiale. Une autre limite de l'étude est que la présence de violence conjugale dans les situations des enfants n'est pas directement reliée aux décisions prises par les intervenants dans le cadre de l'évaluation des signalements. Il n'est donc pas possible de savoir si les intervenants ont tenu compte de cette problématique familiale au niveau de la décision sur la compromission, la recommandation de placement ou à celui du renvoi des cas vers le tribunal.

En dépit de ces difficultés, l'étude a permis de constater l'importance relative des situations de concomitance mauvais traitements/violence conjugale dans les familles des enfants faisant l'objet d'une évaluation par la protection de la jeunesse au Québec : un enfant sur quatre est concerné par la concomitance. L'absence de programme spécifiquement orienté vers l'identification et l'intervention auprès des familles aux prises avec la double problématique mauvais traitement/violence conjugale au sein des services de protection porte à croire que le pourcentage établi dans le cadre de la présente étude pourrait sous-estimer la concomitance. En effet, les intervenants en protection ne disposent pas toujours des connaissances, des outils et de la disponibilité pour appréhender la complexité de telles situations. De plus, la réticence des femmes à dévoiler la présence de violence conjugale aux services

de protection ou de celle des ressources d'aide aux femmes violentées à faire un signalement lorsque l'enfant est également victime pourrait contribuer à sous-estimer l'ampleur du problème.

Une des forces de l'étude est qu'elle permet de documenter autant les formes que les situations de mauvais traitement et de troubles de comportement spécifiquement associées à la violence conjugale. Contrairement à ce qui ressort dans la littérature de recherche, l'abus physique et sexuel ne sont pas les formes les plus souvent associées à la violence conjugale. La négligence, et les mauvais traitements psychologiques sont les problématiques les plus souvent identifiées dans le cas des enfants vivant une situation de concomitance que dans celui des autres enfants. Dans le cas de la négligence, le défaut de protéger l'enfant contre un préjudice physique est la situation la plus fréquemment mentionnée. Dans le cas des mauvais traitements psychologiques, l'exposition à la violence conjugale est nettement la situation la plus prévalante. Dans ce dernier cas, il est intéressant de noter que l'identification de la violence conjugale comme problématique familiale n'est pas toujours définie comme problématique de protection puisqu'elle n'a été identifiée que dans seulement 4 cas sur 10 par les intervenants. Il semble donc que la violence conjugale ne soit pas interprétée de manière systématique par les intervenants comme une menace pour la sécurité ou le développement des enfants.

L'étude révèle en outre que les enfants victimes de mauvais traitement vivant au sein d'une famille où il y a présence de violence conjugale semblent vivre dans un contexte familial marqué par un plus grand nombre de problèmes que les autres familles où cette double problématique n'a pas été identifiée ; la pauvreté de ces familles est plus importante, les parents de ces enfants vivent en plus de la violence conjugale un nombre plus élevé d'autres problèmes graves comme la toxicomanie, les conflits conjugaux, l'isolement social, etc. Le développement de ces enfants est plus souvent considéré compromis comparativement aux enfants qui ne vivent pas une telle concomitance; enfin, on a plus souvent recours à une prise en charge judiciairisée dans le cas de ces enfants que par rapport aux autres. La violence conjugale ne peut toutefois expliquer à elle seule la burdeur des situations vécues par les enfants et leur famille. C'est plutôt la présence simultanée de violence conjugale et d'un ensemble d'autres problèmes qui semble rendre plus problématique l'environnement familial dans lequel les enfants se retrouvent.

Les mères, qui sont identifiées comme les principales victimes de la violence du conjoint, sont également considérées comme les principales responsables de la protection des enfants contre cette violence; les mères sont plus souvent mises en cause dans les cas reliés au « défaut de protéger l'enfant contre un éventuel préjudice physique » qui constitue l'une des huit situations de négligence les plus fréquemment identifiées. On peut se demander si la notion de négligence reflète bien les circonstances particulières dans lesquelles se retrouvent les mères victimes de violence conjugale et leurs enfants. La violence conjugale constitue un problème social qui peut affecter de manière significative la capacité des parents, en particulier celle des mères, à assurer les soins aux enfants (Magen, 1999; Swift, 1995). Les obstacles engendrés par la présence de violence conjugale non seulement nuisent à la qualité des soins aux enfants mais sont aussi, le plus souvent, hors du contrôle des mères victimes. En privilégiant une approche qui met l'accent sur l'impact négatif de la violence conjugale sur le rôle parental, cela permet d'envisager le fait que la responsabilité vis-à-vis des soins et de la protection des enfants soit en fait une responsabilité qui doit être partagée également entre les pères et les mères. Dans ce contexte, la responsabilité d'assurer aux enfants un environnement sécuritaire dans les cas de violence conjugale ne devrait pas être attribuée plus souvent à la mère. Les conjoints violents ont aussi un rôle important à jouer à cet égard comme pères. En rendant les mères victimes de violence conjugale plus souvent responsables de la protection des enfants, l'intervention en protection vient en quelque sorte contribuer aux problèmes, déjà forts nombreux, auxquels elles sont confrontées (pauvreté, abus d'alcool/drogue, monoparentalité, etc.). Une approche axée sur l'aide et l'assistance devrait être privilégiée si l'on veut permettre aux femmes et à leur enfant de se sortir du contexte de violence.

Les enjeux pour l'intervention soulevés par l'étude montrent la nécessité de développer des protocoles de dépistage et d'intervention au sein des services de protection québécois et d'améliorer leur capacité à référer les familles vers des organismes qui offrent des services d'aide en violence conjugale. Bien que la protection et le bien-être des enfants soient l'objectif premier de l'intervention des services de protection, l'intervention doit aussi prendre en considération la violence conjugale en fournissant à la personne qui pourrait protéger l'enfant, soit la mère, les services dont elle a besoin. L'action intersectorielle peut également s'avérer une voie prometteuse en ce sens. Le caractère social

des problèmes vécus par les familles et en particulier par les mères et leur enfant, nécessite aussi des changements plus globaux visant à prévenir la violence et à améliorer les conditions matérielles dans lesquelles se retrouvent les familles.

Références bibliographiques

- Appel, A.E., & Holden, G.W. (1998). The co-occurrence of spouse and physical child abuse: A review and appraisal. *Journal of Family Psychology*, *12*, 578-599.
- Aron, L.Y., & Olson, K.K. (1997). Efforts by child welfare agencies to address domestic violence: The experiences of five communities. Rapport de recherche non publié, University of Minnesota.
- Bowker, L.H., Arbitell, M., & McFerron, J.R. (1988). On the relationship between wife beating and child abuse. In K. Yllö & M. Bograd (Eds.), Feminist perspectives on wife abuse. Newbury Park, CA: Sage.
- Browne, K.D., & Hamilton, C.E. (1999). Police recognition of the links between spouse abuse and child abuse. *Child Maltreatment*, *4*, 136-147.
- Carlson, B.E. (1991). Outcome of physical abuse and observation of marital violence among adolescents in placement. *Journal of Interpersonal Violence*, *6*, 526-534.
- Hugues, H.M., Parkinson, D., & Vargo, M. (1989). Witnessing spouse abuse and experiencing physical abuse: a "double whammy"? *Journal of Family Violence*, *4*, 197-209.
- Larouche, G. et Gagné, G. (1990). Où en est la situation de la violence envers les femmes dans le milieu familial, dix ans après les colloques régionaux sur la violence. *Criminologie*, *XXIII*, *2*, 23-45.
- Magen, R.H. (1999). In the best interests of bettered women : Reconceptualizing allegations of failure to protect. *Child Maltreatment*, *4*, *2*, 127-135.
- Markward, M.J. (1997). The impact of domestic violence on children. *Families in Society*, January/February 1997, 66-70.
- McKay, M.M. (1994). The link between domestic violence and child abuse: Assessment and treatment considerations. *Child Welfare*, *13*, 29-39.
- O'Keefe, M. (1995). Predictors of child abuse in maritally violent families. *Journal of Interpersonal Violence*, *10*, 3-25.
- Swift, K. (1995). Manufacturing bad mothers: A critical perspective on child neglect. Toronto, University of Toronto Press.
- Tourigny, Mayer, Wright, Lavergne, Hélie, Trocmé, Bouchard, Chamberland, Cloutier, Jacob, Boucher et Larrivée (2001). Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ). Montréal, Canada : Institut de recherche sur le développement social des jeunes.